

Répression contre les postier·e·s de Digne

Les femmes et les enfants d'abord !

Au départ, une grève contre une réorganisation

Le 17 décembre dernier, les factrices et facteurs de Digne partaient en grève contre une réorganisation et les suppressions de postes qui en découlaient. En plein mouvement contre le projet de loi sur les retraites, alors que la mobilisation touchait plusieurs secteurs, cette situation n'a pas manqué d'interpeller les différents acteurs du mouvement. La Poste doit être encore, pour de nombreux usagers, synonyme de service de qualité rendu à la population. La disparition progressive des bureaux de postes et des agents de distribution sont pour beaucoup un symptôme de la dégradation générale des services publics.

Alors que la grève des facteurs s'installait dans la durée du fait du refus de La Poste de négocier, l'intersyndicale départementale interpro Solidaires – CGT et un groupe de gilets jaunes décidaient de venir bloquer le centre de distribution. Evidemment, les postier·e·s en grève ne s'offusquèrent pas de ce coup de main inattendu mais elles et ils prirent soin de ne pas participer au blocage du site pour éviter les problèmes avec la direction et les accusations d'entrave.

Pourtant la direction de La Poste décidait de porter plainte contre les grévistes et en assignait quatorze au TGI de Digne.

Un jugement scandaleux

Alors que les huissiers mandatés par La Poste avaient tous constatés que les pos-

tier·e·s se tenaient à l'écart du blocage, le tribunal les condamnait (sous peine d'astreinte) à lever un blocus qu'ils ne tenaient pas. Le scandale, et la nouveauté, de ces attendus réside dans le fait que les juges ont considéré que, même s'ils ne bloquaient pas, les postier·e·s étaient « instigateurs » et donc coupables.

Cette décision mit un terme à la grève, car la direction de La Poste menaçait explicitement les grévistes de sanction s'ils ne reprenaient pas le travail immédiatement.

Kim Jong-un dirige La Poste ?

Un mois et demi plus tard, mi février 2020, 16 ex-grévistes et une postière en arrêt maternité en décembre se voyaient convoqués pour des entretiens disciplinaires.

Rappelons en passant que nos petits menteurs dirigeants déclaraient à la presse en décembre (à La Provence) qu'il n'y avait que six grévistes au début, puis quatorze quelques jours plus tard.



Sud PTT

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

On hallucine, une de nos collègues vient d'accoucher et les patrons lui concoctent un cadeau de naissance bien crapuleux ! Son crime ? Être passée voir les grévistes sur le piquet alors qu'elle était enceinte de sept mois !

Pour les autres le refrain est le même : ils sont « sortis du cadre normal de la grève » en étant présents sur un trottoir pendant que d'autres bloquaient leur centre. Il faut croire que les dirigeants de La Poste reviennent d'une formation en Corée du Nord, c'est du grand n'importe quoi !

La direction veut faire un exemple, on fera comme elle !

Après une intervention d'un élu au CA, c'est Philippe Dorge (Directeur national du Courrier) en

personne qui a répondu en justifiant les procédures. Conclusion, c'est la direction du groupe qui pilote cette affaire et qui veut clouer nos collègues au pilori pour en faire un exemple.

Alors que le procès France Télécom vient de se conclure par la condamnation des anciens dirigeants du groupe, ceux de La Poste mènent la même politique de destruction d'emplois et de restructurations brutales. Il n'est pas un jour sans que, quelque part en France, des postiers soient en grève contre la casse de leur outil de travail et l'augmentation de la charge. Dans l'affaire de Digne, c'est toute la morgue des dirigeants qui s'expriment. Nous ne devons pas laisser faire !

Il est encore temps de rengainer les armes

Les entretiens préalables aux conseils de discipline ont eu lieu. Nous ne connaissons pas encore les niveaux de sanctions qui vont être demandés, mais la direction de la branche Courrier-Colis, qui est clairement à la manœuvre, doit rengainer ses armes. Ces procédures doivent s'arrêter immédiatement !

Sud PTT dispose des preuves du fait que cette vendetta est préméditée. La Poste serait donc bien inspirée de revenir à la raison.



Rassemblement
mardi 24 mars à partir de 13h
devant la direction du Courrier
6 Cours du Président Kennedy
Avignon

Sud PTT

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires